

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme SPIES - MASSIMI demeurant Venelle des Charmes 14 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue du Centre Sportif, 31 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°345W2.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un centre de kiné en vue de créer des salles supplémentaires, et présente les caractéristiques suivantes :

- Profondeur totale après transformation du bâtiment au rez-de-chaussée : 28,20 m.,
- Hauteur du volume secondaire à l'acrotère : 3,35 m.,
- Superficie du volume secondaire : 137 m².

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code :

- D.IV.40 : demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional. Le projet déroge à la réglementation d'accessibilité des bâtiments au PMR. ;
- R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le projet s'écarte également des prescriptions suivantes du Schéma d'Orientation local :

- Destination professionnelle
- Construction en zone de cours et jardins.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : M. Christian Radelet), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'enquête publique est ouverte le 14 août 2020 et clôturée le 31 août 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique relative au dossier n° 20/202

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 31 août 2020 à 11h30.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 3 août 2020